

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY

AXA Europe Small Cap

Catégorie d'actions : AXA Europe Small Cap A Capitalisation EUR (ISIN : FR0000170516)

Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions internationales ». L'OPCVM AXA Europe Small Cap est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds - Framlington Europe Small Cap (l'OPCVM maître). A ce titre, AXA Europe Small Cap est investi en totalité et en permanence dans l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires.

Rappel de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître :

Objectif d'investissement

L'OPCVM recherche à la fois une croissance à long terme de votre investissement, en EUR, et un objectif d'investissement durable, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés, selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR).

L'attention des investisseurs sera attirée sur le fait que la performance d'AXA Europe Small Cap sera inférieure à la performance d'AXA World Funds - Framlington Europe Small Cap, en raison des frais propres à la SICAV AXA Europe Small Cap.

Politique d'investissement

L'OPCVM est géré de manière active et fait référence à l'indice STOXX Europe Small 200 Total Return Net (l'« Indice de référence ») uniquement à des fins de comparaison. Le Gestionnaire financier dispose de toute latitude dans la composition du portefeuille de l'OPCVM et peut exposer ce dernier à des entreprises qui ne sont pas incluses dans l'Indice de référence. Les divergences de portefeuille et de performance entre l'OPCVM et l'Indice de référence ne sont soumises à aucune restriction.

L'OPCVM utilise une approche ISR en investissant dans des titres durables qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques en matière d'impact environnemental, de gouvernance et de pratiques sociales (ESG). Premièrement, l'OPCVM applique à tout moment les Politiques d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de Standards ESG d'AXA IM, sauf pour les dérivés et les OPC sous-jacents (<https://www.axa-im.com/our-policies>), et une approche sélective « Best-in-universe » (type de sélection ESG consistant à donner la priorité aux entreprises les mieux notées de l'univers d'investissement d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, sachant que les secteurs jugés globalement les plus vertueux seront plus fortement représentés) avec un accent sur le pilier de l'Environnement (scores E), comme décrit dans le prospectus. Deuxièmement, le gestionnaire financier utilise une stratégie combinant à la fois des analyses macroéconomique et sectorielle et une analyse spécifique aux entreprises, qui repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité des dirigeants, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des entreprises. À titre d'exemple, les critères ESG peuvent être l'empreinte carbone pour la dimension environnementale, la gestion des ressources humaines et l'égalité des sexes pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération pour la partie gouvernance.

Les données ESG utilisées se basent sur des méthodologies fondées en partie sur des données tierces et, dans certains cas, sont développées en interne, sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. L'absence de

définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et des rapports ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données qui semblent similaires mais qui doivent être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente.

L'OPCVM investit essentiellement dans des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations domiciliées en Europe, tout en assurant une diversification sectorielle.

L'OPCVM investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des petites capitalisations cotées sur les marchés européens.

L'OPCVM peut investir au maximum 25 % de son actif dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10 % de son actif dans des obligations convertibles et classiques.

Dans la limite de 200 % de son actif net, l'OPCVM peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Des produits dérivés peuvent être utilisés uniquement à des fins de gestion efficace du portefeuille.

Le Fonds est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'indice STOXX Europe Small 200 est un indice boursier regroupant les 200 plus petites capitalisations de l'indice STOXX Europe Small 600. L'indice STOXX Europe Small 600 offre une exposition aux grandes, moyennes et petites capitalisations européennes. Cet indice est calculé et établi par STOXX (cours de clôture) et sa performance inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indice.

Des informations relatives à cet indice sont disponibles sur le site :

www.stoxx.com.

L'OPCVM nourricier et l'OPCVM maître ont le même indicateur de référence.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM nourricier et de l'OPCVM maître : l'euro.

Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

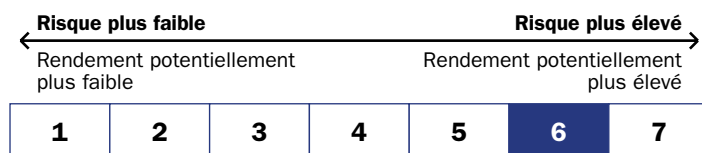
Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachats doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne. Elle est établie lors des jours de bourse hors jours fériés légaux en France ou au Luxembourg. Le calendrier de référence est celui d'Euronext Paris et tient aussi compte du calendrier de l'OPCVM maître.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions internationales.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

L'OPCVM AXA Europe Small Cap est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds - Framlington Europe Small Cap (l'OPCVM maître). A ce titre, il supporte les mêmes risques additionnels que son maître, à savoir :

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de faible niveau de liquidité dans certaines conditions de marché pouvant conduire l'OPCVM à faire face à des difficultés de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par l'OPCVM ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels



Investment
Managers

EQUITY

AXA Europe Small Cap

que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels. Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier

ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://funds.axa-im.com/>.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 4.50%

Frais de sortie Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

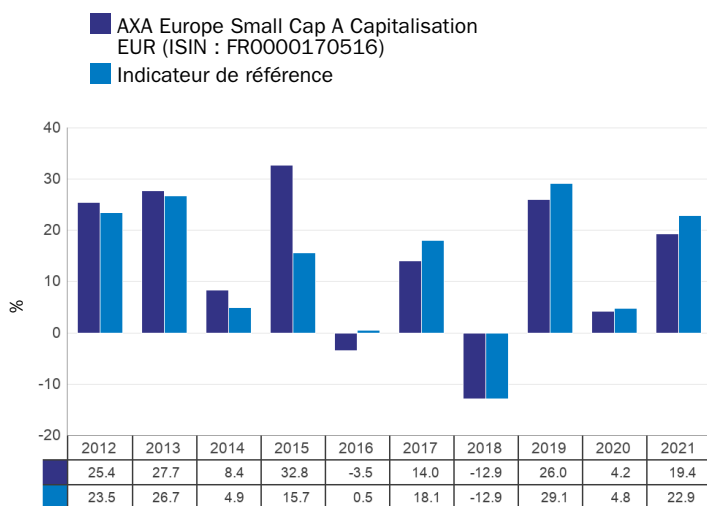
Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants 1.87%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Aucune

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 07/01/1999 et la catégorie d'actions a été lancée en 1999.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Les données de performance publiées jusqu'à Décembre 2014 concernent AXA Europe Small Cap avant sa transformation en OPCVM nourricier (intervenue le 20 juin 2013): les performances de l'année 2013, publiées en 2014, tiennent donc compte des performances de l'OPCVM avant sa mutation, et des performances en tant que nourricier et ce, à partir du 20 juin 2013.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

L'OPCVM nourricier est établi en France ; l'OPCVM maître est établi au Luxembourg.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM nourricier :

Plus d'informations concernant l'OPCVM nourricier, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement en français auprès de la société de gestion, ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse

www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM maître :

Plus d'informations concernant l'OPCVM maître, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont librement

disponibles en français auprès de AXA Funds Management S.A. (49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site <https://funds.axa-im.com/>.

Fiscalité:

L'OPCVM nourricier est soumis au régime fiscal de la France. L'OPCVM maître est soumis au régime fiscal du Luxembourg. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM nourricier peuvent être soumis à taxation.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.



Investment
Managers

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). AXA IM Paris est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022.